|  |
| --- |
| AMR 51/8000/2024 – États-Unis - 30 avril 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 066/22-1 |
| Il faut libérer les détenus et fermer Guantánamo |
| ÉTATS-UNIS |

Trente hommes sont toujours détenus illégalement dans la prison militaire américaine de Guantánamo Bay, à Cuba. Seize d’entre eux sont libérables, pourtant ils restent emprisonnés à ce jour. Cette prison fonctionne depuis plus de 22 ans, et plus de 700 hommes et adolescents musulmans y ont été incarcérés. Beaucoup ont été torturés, tous ont été détenus de façon arbitraire, et aucun n’a eu droit à un procès équitable. L’un de ces hommes, Toffiq al Bihani, dont le transfert hors de ce centre a été autorisé en 2010, y est pourtant toujours détenu. Nous demandons au gouvernement des États-Unis de procéder immédiatement au transfert de Toffiq al Bihani et des autres hommes concernés, et de fermer cette prison.

Depuis l’arrivée au pouvoir du gouvernement de Joseph Biden aux États-Unis, sept hommes ont été transférés hors de la prison militaire située sur la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba.

En juillet 2021, le gouvernement a transféré au Maroc Abdul Latif Nasser, un citoyen marocain âgé de 56 ans. Il avait été autorisé à être libéré en 2016, mais il a été maintenu en détention à Guantánamo cinq ans de plus. Au total, il a passé 19 ans à Guantánamo sans jamais avoir été inculpé.

En avril 2022, les autorités américaines ont renvoyé Sufyian Barhoumi dans son pays, l’Algérie. Il avait été capturé au Pakistan en mars 2002 et rapidement envoyé à Guantánamo, où il n’a jamais été jugé. Il a été informé en août 2016, sous le gouvernement de Barack Obama, qu’il était libérable, mais l’avancement de son dossier a été retardé par le gouvernement de Donald Trump, qui a appliqué une politique suspendant de manière générale les transferts.

En mars 2022, le gouvernement des États-Unis a rapatrié le détenu Mohammed al Qahtani en Arabie saoudite pour qu’il reçoive des soins de santé mentale. Celui-ci a été torturé à un point tel par les autorités américaines qu’il a été déclaré inapte à être jugé en tant que 20e pirate de l’air présumé qui aurait participé aux attaques du 11 septembre 2001.

En juin 2022, Asadullah Haroon Gul, un prisonnier afghan qui était détenu par les États-Unis depuis une quinzaine d’années, a été libéré de la prison de Guantánamo à la suite d’une décision rendue par un tribunal fédéral des États-Unis.

En février 2023, Majid Khan a été transféré au Belize.

En mars 2023, Ghassan Abdullah al Sharbi a été transféré en Arabie saoudite.

En avril 2023, Said bin Brahim bin Umran Bakush a été transféré en Algérie.

On ne peut que se féliciter de ces transferts, mais les autorités doivent agir beaucoup plus rapidement pour transférer les 16 autres hommes libérables en dehors de ce centre, et pour faire bénéficier d’une décision judiciaire ou libérer et transférer dans un autre pays en vue de leur réinstallation tous les autres prisonniers.

Amnesty International appelle le gouvernement de Joseph Biden à fermer définitivement le centre de détention de la base de Guantánamo. Toutes les personnes qui y sont encore incarcérées doivent être soit libérées et transférées, soit, s’il existe des preuves recevables suffisantes au regard du droit international, traduites en justice pour des infractions dûment reconnues par ledit droit, dans le cadre d’une procédure judiciaire équitable, devant un tribunal fédéral et sans recours à la peine de mort. Les personnes détenues à Guantánamo et ailleurs par les États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001 ont été soumises à des actes de torture et à des disparitions forcées. Les autorités américaines doivent enquêter sur ces atteintes au droit international et en traduire en justice les auteur·e·s présumé·e·s, quel que soit leur grade ou rang dans la hiérarchie, aujourd’hui comme à l’époque des faits.

Ce qui est en jeu, avec la demande de fermeture de Guantánamo, ce n’est pas seulement la situation des hommes qui y sont détenus, mais ce sont aussi les crimes de droit international commis ces 20 dernières années et l’absence de respect de l’obligation de rendre des comptes et de voies de recours pour ces hommes.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **30 juin** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Secrétaire d’État des États | COPIES À  |
| Secretary Antony BlinkenUnited States Department of State2200 C Street NWWashington DC 20037États-Unis / USAPour envoyer un message : <http://register.state.gov/ContactUs/contactusform> | Ambassade des Etats-Unis d'AmériqueSulgeneckstrasse 19Case Postale 1343001 BerneFax: 031 357 73 20E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.govTwitter: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern  |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 066/22** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Secretary Antony Blinken
United States Department of State
2200 C Street NW
Washington DC 20037
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Secrétaire d'État,

**L’utilisation par le gouvernement des États-Unis de la détention illimitée sans inculpation sur la base militaire de Guantánamo en tant que réaction aux attentats du 11 septembre 2001 est depuis le début illégale**. Je vous demande de faire le nécessaire de façon prioritaire pour hâter la fermeture du centre de détention installé sur cette base. Un grand nombre des hommes détenus sur place ont déjà été autorisés à sortir de prison et il faut donc qu’ils soient transférés sans plus tarder dans des pays qui respectent leurs droits humains. Ce régime de détention doit prendre fin.

Un des hommes actuellement incarcérés, Toffiq al Bihani, est détenu sans inculpation depuis début 2003. Il a été soumis à la torture et à d’autres mauvais traitements aux mains des autorités des États-Unis. Sa libération a été autorisée en 2010, mais il est toujours maintenu en détention à Guantánamo. On ignore totalement pourquoi il n’a toujours pas été transféré dans un autre pays pour rejoindre sa famille. Son maintien en détention est intolérable et arbitraire et constitue une violation manifeste de ses droits humains.

Il faut que les 16 hommes qui ont bénéficié d’une autorisation de transfert soient immédiatement extraits de cette prison. Outre le fait que leurs droits continuent d’être bafoués, Guantánamo est un lieu où d’autres violations peuvent très facilement être commises à l’avenir. Le transfert des hommes qui ont déjà été autorisés à en bénéficier préparera le terrain pour la fermeture définitive de ce centre de détention. Par ailleurs, 14 hommes n’ont toujours pas été autorisés à être transférés et sont également détenus de façon arbitraire. Beaucoup ont été soumis à la torture. L’impunité qui persiste concernant les actes de torture, les disparitions forcées et les autres violations des droits humains infligées à ces détenus est intolérable. La torture et la disparition forcée sont des crimes de droit international.

**Je vous demande d’œuvrer pour une solution légale en faveur des hommes qui restent détenus à Guantánamo, notamment pour Toffiq al Bihani, soit en les transférant dans d’autres pays où leurs droits seront protégés, soit en soutenant une solution judiciaire équitable pour ceux qui sont inculpés d’infractions, et de fermer Guantánamo définitivement. Ceux qui ont été soumis à des actes de torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants doivent bénéficier d'un véritable accès à un recours utile, à une réadaptation et à une indemnisation. Les responsables des actes de torture et de la disparition forcée infligés à ces détenus doivent être déférés à la justice dans le cadre d’un procès équitable et sans recours à la peine de mort.**

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern